

Retrait de privilège — ETI-02

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Privilège retiré, compte conservé, piste d'audit préservée · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Groupe, filiales, comptes, applications et personnes inventés — sur ce sujet, les personnes dont les accès sont discutés le sont aussi. **Aucune écriture n'est faite dans un système réel. Le geste proposé porte sur le privilège, pas sur le compte** — la distinction est ce qui protège votre piste d'audit.

Ce que la donnée établit

Élément	Valeur observée	Source
Compte	Nominatif, responsable de production du site nord	Annuaire
Privilège	Administration de l'ERP , posé en 2019	Extraction ERP
Dernière connexion	Il y a 120 jours	Journal de connexion
Statut de la personne	Présente — changement de poste en mai 2026	Fichier du personnel

Élément	Valeur observée	Source
Tâches planifiées sous ce compte	Aucune	Vérifié le 02/09

Pourquoi le compte reste

Option	Effet sur la piste d'audit	Retenue
Supprimer le compte	1 340 écritures ERP depuis 2019 perdent leur auteur identifiable	Non
Retirer le privilège, conserver le compte désactivé	Les écritures gardent leur auteur ; l'accès est fermé	Oui
Ne rien faire	Un privilège d'administration permanent reste ouvert sans usage	Non

L'état de l'art cité, et sa portée exacte

Le **règlement délégué (UE) 2024/1774 du 13 mars 2024**, qui complète le règlement (UE) 2022/2554 (DORA), prescrit d'attribuer les droits d'accès selon les principes du **besoin d'en connaître, du besoin d'en disposer et du moindre privilège**, et de n'accorder les droits aux comptes administrateur et d'urgence **que sur la base du besoin d'en disposer ou au cas par cas. Orion Industrie n'est pas une entité financière au sens de ce règlement : ce texte ne lui est pas opposable.** Il est cité comme état de l'art, et à ce titre seulement.

Ce qui est proposé en accompagnement

Un **accès temporaire de quatre heures**, borné et approuvé, si le successeur a besoin de la personne pendant la bascule. Il est proposé, non ouvert : **sa durée, sa ressource et ses deux approbateurs sont écrits ; l'accord ne l'est pas.**

Décision attendue : Directeur de filiale, propriétaire de l'ERP du périmètre

Écritures externes : 0

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.